COMMUNIQUÉ DE PRESSE | Bruxelles, le 5 novembre 2026, 8h30 CET

Bridger renforce ses trois moteurs de développement : partenaires commerciaux, réseau international et technologie, avec des droits collectés en hausse de près de 67 %

Partenariats signés avec Quick Studio et Modern Musician · Accords avec AGADU (Uruguay), COSOMA (Malawi) et FILSCAP (Philippines) · Migration de toute l'infrastructure technologique sur celle de Winamp, effective ce jour

Winamp Group SA (Euronext Growth Paris et Bruxelles : ALWIN) annonce que les droits collectés par **Bridger**, sa société de gestion de droits d'auteur, pour le compte des ayants droit ont progressé de **près de 67 %** sur les dix premiers mois de 2026 par rapport à la même période de 2025, contre +56 % au premier semestre.[1]

Après avoir consacré la première partie de 2026 à construire son réseau international de sociétés de gestion collective, Bridger s'appuie désormais sur cette base pour développer son activité, en avançant simultanément sur trois fronts : **l'acquisition d'artistes**, avec de nouveaux partenaires commerciaux, **la couverture internationale**, avec trois nouveaux accords, et **la capacité technologique**, avec la migration de toute son infrastructure sur la technologie de Winamp, effective ce jour.

FAITS MARQUANTS

- **Activité :** droits collectés en hausse de près de 67 % sur janvier–octobre 2026 ; près de 40 000 œuvres en gestion à la mi-octobre, avec plus de 500 nouvelles œuvres par semaine.
- **Acquisition :** deux partenariats commerciaux signés, avec Quick Studio et Modern Musician, fondés sur un partage des revenus ; trois collaborations de promotion croisée en cours de finalisation.
- **Réseau :** trois nouveaux accords avec des sociétés de gestion collective en Uruguay, au Malawi et aux Philippines.
- **Technologie :** toute l'infrastructure technologique de Bridger migre ce jour sur celle de Winamp, avec une inscription des nouveaux utilisateurs entièrement automatisée, qui permet ensuite de leur proposer les services de Winamp for Artists.

Une activité de collecte en nette progression

La hausse de près de 67 % des droits collectés sur dix mois prolonge et renforce la tendance du premier semestre (+56 %). Elle s'appuie sur l'élargissement du réseau de Bridger et sur la

[1] Données comptables internes non auditées, comparant les périodes de janvier à octobre 2025 et de janvier à octobre 2026. Les droits collectés pour le compte des ayants droit ne constituent pas le chiffre d'affaires de Bridger, qui correspond aux commissions qui lui reviennent. Œuvres gérées à la mi-octobre 2026 et nouvelles œuvres en moyenne sur trois semaines, telles que publiées le 30 octobre 2026. Ces données reflètent des évolutions passées et ne constituent pas une prévision.

croissance du catalogue qui lui est confié : près de **40 000 œuvres** étaient en gestion à la mi-octobre, et plus de **500 nouvelles œuvres** monétisables s'y ajoutent chaque semaine, notamment grâce aux partenariats commerciaux.

Les droits liés à une œuvre nouvellement enregistrée se matérialisent progressivement, au rythme des cycles de collecte et de répartition propres au secteur.

Aller chercher les artistes là où ils créent

Pour accroître le nombre d'artistes et d'œuvres qui lui sont confiés, Bridger s'appuie désormais sur des partenaires qui entretiennent déjà une relation quotidienne avec des communautés de musiciens. Deux accords commerciaux, fondés sur un partage des revenus, ont été signés :

- **Quick Studio**, plateforme française de réservation et de gestion de studios de répétition et d'enregistrement, donne accès à des artistes engagés dans des projets réguliers ;
- **Modern Musician**, agence de marketing et d'accompagnement des artistes indépendants, présentera les services de Bridger aux créateurs qui structurent leur carrière.

Trois collaborations de promotion croisée sont par ailleurs en cours de finalisation et devraient être activées dans les prochaines semaines, pour élargir encore les canaux d'acquisition de Bridger.

Trois nouveaux accords internationaux

Bridger a conclu trois nouveaux accords avec des sociétés de gestion collective, qui élargissent un réseau comptant plus de 40 accords. Ils portent principalement sur l'exploitation des œuvres dans le pays de chaque société :

Société de gestion	Pays	Droits couverts par l'accord
AGADU	Uruguay	Exécution publique (en ligne et hors ligne) et droits mécaniques hors ligne
COSOMA	Malawi	Droits mécaniques et d'exécution publique, en ligne et hors ligne, sur son périmètre local
FILSCAP	Philippines	Droits mécaniques et d'exécution publique, en ligne et hors ligne, sur son périmètre local

Ces accords ne couvrent pas l'ensemble des exploitations multiterritoriales des répertoires concernés, qui relèvent d'autres opérateurs (Audiam pour les droits mécaniques de l'AGADU, Mint pour COSOMA et FILSCAP).

Pour un auteur-compositeur indépendant, l'intérêt est de pouvoir faire collecter ses droits dans un nombre croissant de pays par un interlocuteur unique. D'autres discussions sont en cours avec des sociétés de gestion collective.

Une infrastructure commune avec Winamp, conçue pour absorber des volumes croissants

Bridger achève ce jour la **migration de l'ensemble de son infrastructure technologique sur celle de Winamp**. Désormais bâtis sur la même technologie, les deux services partagent leurs outils et leurs processus : inscription des nouveaux artistes et de leurs œuvres, contrôles d'identité renforcés, gestion des données grâce aux identifiants internationaux de référence (IPI et ISWC).

Cette infrastructure est conçue pour traiter des volumes croissants sans dégrader la qualité de service.

Bridger bénéficie ainsi du processus d'inscription déjà éprouvé chez Winamp, où la validation des nouveaux utilisateurs est **entièrement automatisée**. Concrètement, un nouvel auteur-compositeur peut être inscrit sans attendre de vérification manuelle : le nombre d'inscriptions n'est plus limité par la capacité de contrôle de l'équipe, qui peut se concentrer sur le suivi des œuvres et de la collecte.

Cette base commune renforce aussi l'intégration de Bridger à **Winamp for Artists**, où les artistes accèdent déjà à la gestion de leurs droits aux côtés de la distribution, du licensing, du marketing et des autres outils de monétisation comme le merchandising.

C'est un levier commercial essentiel : chaque auteur-compositeur qui rejoint rapidement Bridger pour la collecte de ses droits devient un artiste à qui le Groupe peut ensuite proposer les autres services de **Winamp for Artists**. En accélérant l'arrivée de nouveaux artistes, la nouvelle infrastructure élargit ainsi la base sur laquelle le Groupe peut développer ses **ventes croisées**. Bridger poursuit en parallèle ses activités commerciales propres.

> *« Nous avons d'abord construit le réseau. Aujourd'hui, Bridger dispose de ses trois leviers de développement : un réseau international qui continue de s'étendre, des partenaires qui nous ouvrent l'accès à de nouvelles communautés d'artistes, et une infrastructure technologique, désormais commune avec Winamp, conçue pour les accueillir en plus grand nombre. Et chaque artiste qui nous rejoint pour ses droits est un artiste à qui nous pouvons proposer l'ensemble de Winamp for Artists. La progression des droits collectés montre que cette stratégie commence à produire ses effets. »*
>
> **Alexandre Saboundjian**, CEO de Winamp Group

PROCHAIN RENDEZ-VOUS

6 novembre 2026 – Éligibilité des actions Winamp Group au PEA-PME

CONTACTS

Relations investisseurs · Olivier Van Gulck, CFO · investors@llama-group.com

À PROPOS DE WINAMP GROUP

Basé à Bruxelles et coté sur Euronext Growth Paris et Bruxelles (ALWIN), Winamp Group construit un écosystème de services pour les artistes indépendants et leurs fans. Le Groupe réunit Winamp, Bridger, Jamendo et Hotmix, et propose des solutions de distribution musicale, de gestion des droits, de licensing, de promotion et de monétisation.

À PROPOS DE BRIDGER – WWW.BRIDGERMUSIC.IO

Entité indépendante de gestion de droits d'auteur basée au Luxembourg et Client Rights Management Entity de la CISAC, Bridger permet aux auteurs et compositeurs de déclarer leurs œuvres et de faire collecter leurs droits à l'international, grâce à un réseau d'accords avec des sociétés de gestion collective.

Ce communiqué contient des déclarations prospectives fondées sur les attentes actuelles du Groupe. Elles sont soumises à des risques et incertitudes, et les résultats réels peuvent différer sensiblement.